



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 332

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160605

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Attribution de subventions à diverses associations à caractère social et éducatif ayant organisé des accueils collectifs de mineurs en 2015. Avenants à conventions financières. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 332

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160605

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Attribution de subventions à diverses associations à caractère social et éducatif ayant organisé des accueils collectifs de mineurs en 2015. Avenants à conventions financières. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne compte un grand nombre de structures d'éducation populaire de proximité qui organisent selon des formats, des fréquences et des projets pédagogiques très variés des accueils collectifs pour enfants et adolescents durant les temps extra-scolaires.

□ **Motivation et Opportunité :**

Ces structures offrent aux enfants des loisirs très diversifiés et adaptés à leurs besoins qui s'inscrivent pleinement dans le processus d'éducation partagée qui se met en place de façon plus marquée du fait de la réforme des rythmes scolaires.

Le plan de mandat a fait de l'éducation des enfants et des jeunes, une priorité. De fait, le soutien communal aux organisateurs d'accueils de loisirs de proximité constitue une démarche particulièrement opportune.

□ **Contenu :**

Au regard des déclarations d'effectifs d'enfants ayant fréquenté les différents centres de loisirs et de vacances en 2015, il est proposé d'allouer les subventions suivantes aux organismes listés ci-après :

Nom	Subvention 2016 proposée
AMICALE LAIQUE BEAUBRUN	3 678 €
AMICALE LAIQUE BIZILLON	1 633 €
AMICALE LAIQUE CHALEASSIERE	723 €
ASSOCIATION LAIQUE ET CITOYENNE POUR MONTREYNAUD	3 342 €
AMICALE LAIQUE CRET DE ROC	528 €
AMICALE LAIQUE MICHELET	1 349 €
AMICALE LAIQUE RICHELANDIERE	1 404 €
AMICALE LAIQUE TARDY	548 €
AMICALE LAIQUE TERRASSE	2 253 €
FJEP LA METARE	1 556 €
UFALS	338 €
AMICALE LAIQUE CHAPELON	3 233 €
AMICALE LAIQUE COTE CHAUDE	2 922 €
BABET	2 246 €
BORIS VIAN	1 998 €
COMITE D'ANIMATION DE MONTAUD	1 030 €
CENTRE SOCIAL ARLEQUIN	1 849 €
CENTRE SOCIAL BEAULIEU – CAF DE LA LOIRE	1 796 €
CENTRE SOCIAL JARDIN DES PLANTES	1 271 €
CENTRE SOCIAL LE COLIBRI	1918 €

CENTRE SOCIAL MONTHIEU	1 738 €
CENTRE SOCIAL RIVIERE VALBENOITE	1 562 €
CENTRE SOCIAL SOLAURE	1 406 €
CENTRE SOCIAL VIVARAIZE	1 365 €
ESPACE SISLEY	1 885 €
MAISON DE QUARTIER COTE CHAUDE	844 €
MAISON DE QUARTIER CRET DE ROC	2 606 €
MAISON DE QUARTIER SOLEIL	2 221 €
AMIS DU SCOUTISME EUROPEEN	1 016 €
CENTRE DE LOISIRS ET DE VACANCES	884 €
COMITE LOIRE FSGT	489 €
ECLAIREURS DE FRANCE	377 €
FAMILLE DE SAINT ETIENNE	817 €
FONDATION LE PREVOST	3 060 €
MJC TILLEULS	256 €
STUDIO 13	1 487 €
TOTAL	57 628 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
 Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 57 628,00 € €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	57 628,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions indiquées ci-dessus aux associations concernées intervenant pour un montant total de 57 628,00 €;

- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents suivants dont un exemplaire restera joint au dossier :

. avenant n° 1 à la convention financière approuvée par délibération du 6 juin 2016 avec l'Amicale Laïque de Bizillon,

. avenant n° 1 à la convention financière approuvée par délibération du 6 juin 2016 avec l'Amicale Laïque de la Terrasse,

. avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 2 mai 2016 avec l'Amicale Laïque de Tardy,

. avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'UFALS,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Babet,

. avenant n° 3 à la convention financière approuvée par délibération du 1er février 2016 avec l'Amicale Laïque de Chale Carnot Bergson,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 1er février 2016 avec la Maison de Quartier de Côte Chaude,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social de Monthieu Montplaisir,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social Jardin des Plantes,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre de Loisirs et de Vacances,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Amicale Laïque Michelet,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Amicale Laïque de Beaubrun,

. avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec la MJC des Tilleuls,

. avenant n° 5 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social de la Vivaraize,

. avenant n° 5 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social de Solaure - La Jomayère,

. avenant n° 5 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social Le Colibri,

. avenant n° 5 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Comité d'Animation pour tous sur le Parc de Montaud,

. avenant n° 5 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Amicale Laïque du Crêt de Roc,

. avenant n° 5 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Association Laïque et Citoyenne pour Montreynaud,

. avenant n° 6 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le FJEP de

la Métare,

. avenant n° 6 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec le Centre Social de Terrenoire l'Arlequin,

. avenant n° 6 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec les Centres Sociaux de la Rivière et de Valbenoîte Centre 2,

. avenant n° 6 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Espace Alfred Sisley,

. avenant n° 6 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Amicale Laïque Chapelon,

. avenant n° 6 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Amicale Laïque de Côte Chaude,

. avenant financier n° 6 à la convention dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire,

. avenant n° 7 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec la Maison du Crêt de Roc,

. avenant n° 7 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec l'Espace Boris Vian,

. avenant n° 7 à la convention financière approuvée par délibération du 7 décembre 2015 avec la Maison de Quartier du Soleil.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2016 chapitre 65 article
6574

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

Siham LABICH